

Commission Fédérale de l'Arbitrage

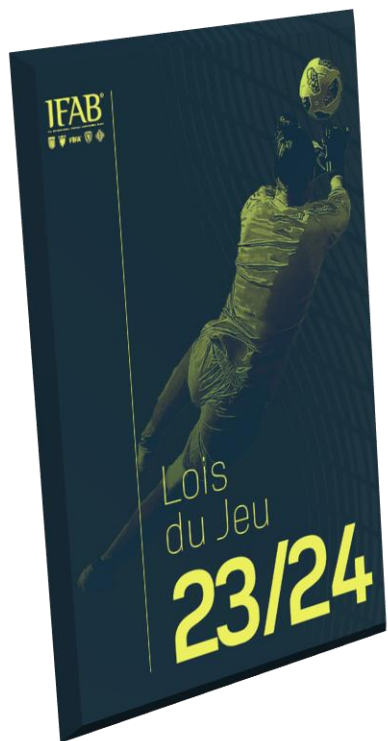


Direction de l'Arbitrage

Section "Lois du Jeu"

- *Modifications aux Lois du Jeu 2023* -

Introduction



 **1^{ère} partie – Modifications de textes / Précisions**

 **2^{ème} partie – Modifications incluant des vidéos**

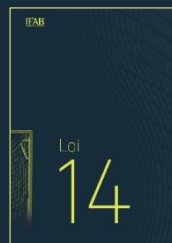




Modifications de textes



Modifications incluant des vidéos



Précisions





Joueurs

9 – But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain

- Si, après qu'un but est marqué, l'arbitre se rend compte avant la reprise du jeu qu'une personne supplémentaire était sur le terrain au moment où le but a été marqué et que cette personne a interféré avec le jeu :



Explication

- La Loi** : aucune exigence pour l'arbitre de pénaliser un empiètement sur le terrain s'il n'y a pas d'incidence sur le jeu.
- Objectif** : sanctionner la personne supplémentaire uniquement si elle a interféré avec le jeu.





Issue d'un match

3 – Tirs au but

- Les mises en garde ou avertissements reçus par les joueurs ou les officiels d'équipe durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.



Explication

- Comblent le vide réglementaire en clarifiant que les officiels d'équipe sont assujettis aux mêmes conditions que les joueurs.





Hors-Jeu




2 – Infraction de hors-jeu

 **Circulaire IFAB n°26 de juillet 2022 (clarifications)**
= intégration du texte dans la Loi, édition 2023



Action délibérée (à l'exception des mains intentionnelles)

 **Situations où le ballon est à distance de jeu et où un joueur essaie de :**

-  **passer le ballon à un coéquipier ;**
-  **prendre possession du ballon ; ou**
-  **dégager le ballon (du pied ou de la tête, par exemple).**

➤ **Quelle que soit l'issue :**

- **de la passe,**
- **de la tentative de prise de possession du ballon ou**
- **du dégagement par le joueur ayant le contrôle du ballon,**

le joueur a effectué une "action délibérée".

Accueil

Suite









Hors-Jeu

2 – Infraction de hors-jeu

Action délibérée

Critères

-  **Les critères suivants peuvent permettre, selon les cas, d'établir qu'un joueur avait le contrôle du ballon et que, par conséquent, il peut être considéré qu'il a effectué une "action délibérée" :**
 -  **Le ballon avait parcouru une certaine distance et le joueur le voyait clairement.**
 -  **Le ballon ne se déplaçait pas rapidement.**
 -  **La direction du ballon était prévisible.**
 -  **Le joueur avait le temps d'organiser ses gestes, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait ni d'une intervention réflexe (saut, extension d'un membre, etc.), ni d'un mouvement entraînant le contrôle – même limité – du ballon.**
 -  **Un ballon à terre est plus facile à jouer qu'un ballon aérien.**



Durée du match

3 – Récupération des arrêts de jeu

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser le temps de jeu perdu occasionné par :

- les remplacements ;**
- (...)**
- les célébrations de but ;**
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple en cas d'interférence d'un agent extérieur)**



V1



V2

Explication

- Objectif : lister séparément les célébrations de but pour souligner qu'elles prennent une part importante dans le temps perdu au cours d'un match.**



Durée du match

3 – Récupération des arrêts de jeu

Avant	Temps à décompter	À compter de cette année	Temps à décompter
Les remplacements	30 secondes	Les remplacements	30 secondes
l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain ;	1 minute	l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain ;	1 minute
les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;	Une estimation globale	les célébrations de but ;	Obligation de décompter pour chaque but marqué
les sanctions disciplinaires ;		les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;	Une estimation globale
les arrêts de jeu de nature médicale autorisés par le règlement de la compétition, comme par exemple les « pauses de récupération » (d'une minute maximum) et les « pauses de rafraîchissement » (90 secondes à 3mn) ;		les sanctions disciplinaires ;	
toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple célébration d'un but).		les arrêts de jeu de nature médicale autorisés par le règlement de la compétition, comme par exemple les « pauses de récupération » (d'une minute maximum) et les « pauses de rafraîchissement » (90 secondes à 3 minutes) ;	
Conséquences		toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple en cas d'interférence d'un agent extérieur).	
	Un temps addit. minimum	Conséquences	





Durée du match

3 – Récupération des arrêts de jeu



Impact de la Loi sur les compétitions :

Célébration des buts

Consigne DA pour les compétitions amateurs



L'arbitre décomptera lorsque les célébrations sont EXCESSIVES.





Fautes et Incorrections

3 – Approche disciplinaire

Comportement antisportif

Clarification du texte pour les **situations d'anéantissement d'une occasion manifeste** de but dans la surface de réparation

- ⚡ **Lorsqu'un joueur dispute la possession du ballon, le même principe s'applique que s'il tentait de jouer le ballon donc AVERTISSEMENT.**

Accueil

Suite



Fautes et Incorrections

- Si une infraction est commise par une personne présente dans la surface technique (remplaçant, joueur remplacé, joueur exclu ou officiel d'équipe) et que la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra la sanction.

Explication


- En cas de faute au niveau du banc de touche, l'entraîneur principal ne peut être sanctionné que si le fautif non identifié est inscrit sur la feuille de match.
- Si la personne non identifiée (non inscrite sur la feuille de match, ex : ramasseur de balle) = pas de sanction pour l'entraîneur principal.**





Penalty

1 – Procédure

-  **Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur, et entre les poteaux avant que le tir soit effectué. Le gardien ne peut distraire abusivement le tireur, par exemple en retardant l'exécution du penalty ou en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets.**



V3



V4



Objectif et Explication

-  **Objectif** : clarifier que le gardien doit veiller à respecter le jeu et l'adversaire en évitant de distraire abusivement le tireur.
-  **Explication** : **L'avertissement n'est pas automatique.** En fonction du contexte, l'arbitre peut choisir entre la mise en garde ou l'avertissement.





Équipement des joueurs

Question posée à l'IFAB



Un joueur peut-il jouer avec des chaussettes trouées ? PAS AUTORISÉ !



Avant le match

⚙️ **Contrôle strict des équipements avec interdiction de débiter la rencontre en l'état.**

En cours de match

⚙️ **Laisser le jeu poursuivre.**





Merci de votre Attention !